Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Commission de gestion décide de faire une analyse de l'organisation du SAT

La Commission de gestion du Grand Conseil a demandé l'appui du Contrôle cantonal des finances (CCF) pour analyser l'organisation du Service de l'aménagement du territoire.

Afin notamment de vérifier l'adéquation entre les effectifs du Service de l'aménagement du territoire et ses missions, la Commission de gestion du Grand Conseil a décidé de demander au CCF d'examiner l'organisation du SAT et de faire une première évaluation de son fonctionnement d'ici à début mars. La Commission décidera alors sur cette base de la poursuite ou non de ses investigations.

Cette première approche porte notamment sur les éléments suivants :

- Examen de l'organisation du service et de ses missions (contenu du travail et procédures, cahiers des charges, forces de travail à disposition) ;

- Comparaison de l'organisation mise en place dans le canton de Vaud avec celle d'autres cantons.

Au travers de l'évaluation de ses missions et des moyens qu'il met en ?uvre, l'Etat vise l'amélioration de l'efficacité de ses prestations pour le public.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 février 2002

Mme Françoise Ryter, présidente de la Commission de gestion. Tél. 021 / 921 81 90